

Janvier 2017

# Programme Climat

Formation et communication  
Portrait



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

# Impressum

## Éditeur

Office fédérale de l'environnement (OFEV)

## Auteurs

Nicole Witschi, Anna Wälty

## Contact

[programme-climat@bafu.admin.ch](mailto:programme-climat@bafu.admin.ch)

[www.bafu.admin.ch/programmeclimat](http://www.bafu.admin.ch/programmeclimat)

## Graphisme, mise en page

visu'l AG, Berne

## Photos

Page 11: Valerie Anex/OFEV

Page 21, 22 et 24: Energiestadt.ch

Photo de couverture, page 12, 17 et 18: istock.com

Page 14: pexels.com

## Commande de la version imprimée et téléchargement du format PDF

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

No d'art. 810.400.110f

[www.bafu.admin.ch/ui-1101-f](http://www.bafu.admin.ch/ui-1101-f)

Cette publication existe aussi en allemand.

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>S'engager ensemble pour préserver le climat</b>	<b>4</b>
<hr/>		
<b>2</b>	<b>Contexte et objectifs</b>	<b>6</b>
<hr/>		
<b>3</b>	<b>Priorités</b>	<b>7</b>
3.1	Priorités dans la formation	8
3.2	Priorités dans la communication	9
<hr/>		
<b>4</b>	<b>Mesures à prendre en matière de formation</b>	<b>10</b>
<hr/>		
<b>5</b>	<b>Mesures à prendre en matière de communication</b>	<b>20</b>
<hr/>		
<b>6</b>	<b>Mise en oeuvre et valeur ajoutée</b>	<b>27</b>

---

# 1 S'engager ensemble pour préserver le climat

Depuis des dizaines d'années, nos émissions excessives de gaz à effet de serre modifient le climat. C'est pourquoi nous – citoyens, consommateurs, actifs et professionnels des loisirs – devons tous consommer et investir dans le respect du climat et adopter des habitudes qui nous permettront de conserver une qualité de vie élevée.

L'Accord de Paris est entré en vigueur avec une rapidité réjouissante. Espérons que cet élan facilitera sa mise en œuvre, car les progrès techniques et la réglementation ne suffiront pas pour atteindre les objectifs fixés. Il faudra aussi réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, adapter les infrastructures et les habitudes aux changements climatiques et rendre les flux financiers compatibles avec le climat.

Le Programme Climat – formation et communication vise à favoriser la transmission de connaissances et le développement de compétences et à encourager les personnes à ménager le climat tant dans leur vie privée que dans leur travail. Grâce à ce programme, les professionnels aideront leurs entreprises à réduire leurs émissions, les communes aborderont systématiquement les questions climatiques et les entreprises et les consommateurs achèteront des denrées alimentaires ou organiseront leurs vacances ou voyages d'affaires en tenant compte de leur impact sur l'environnement.

Pour garantir le succès du programme, il convient de collaborer avec les acteurs de la formation professionnelle, les cantons, les Cités de l'énergie, les communes ainsi que les autres parties intéressées et de prendre en considération les enjeux énergétiques, étroitement liés aux questions climatiques dans de nombreux domaines.

Le présent portrait donne un aperçu des priorités et mesures définies dans le cadre du programme. N'hésitez pas à participer, nous nous réjouissons de travailler avec vous!

Christine Hofmann  
Directrice suppléante de l'Office fédéral de l'environnement  
(OFEV)

---

## 2 Contexte et objectifs

La loi sur le CO<sub>2</sub>, pièce maîtresse de la politique climatique suisse, doit permettre, au moyen d'instruments économiques, de prescriptions et d'efforts librement consentis par les milieux économiques, de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse d'au moins 20 % d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990. Pour la période allant de 2020 à 2030, le Conseil fédéral propose un objectif de réduction de 50 %.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux et renforcer les instruments de politique climatique, il convient de déployer d'autres activités. C'est pourquoi la législation sur le CO<sub>2</sub> demande à la Confédération d'encourager la formation et la formation continue des personnes assumant des tâches liées à la politique climatique, d'informer le public sur l'atténuation et la maîtrise des changements climatiques et de conseiller les communes, les entreprises et les consommateurs lors de la mise en œuvre de mesures.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a élaboré, en étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), un programme climatique qui vient appuyer et compléter d'autres activités de la Confédération (p. ex. : SuisseEnergie). Fin août 2016, le Conseil fédéral a pris connaissance du Programme Climat, dont la mise en œuvre commencera en 2017.

---

## 3 Priorités

Si les analyses des besoins effectuées et les informations recueillies directement auprès de différents acteurs ont permis de combler un manque considérable d'informations, de connaissances et de formation en matière de climat, une prise de conscience du public insuffisante entrave la mise en œuvre à grande échelle de mesures efficaces permettant de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

C'est pourquoi l'information et le conseil sont essentiels. Il en va de même pour la formation, qui permet de montrer au public comment des gestes de la vie quotidienne et professionnelle permettent d'éviter de produire des émissions de gaz à effet de serre et de favoriser l'adaptation aux changements climatiques.

Certains acteurs de l'économie, de la formation, de l'administration et du domaine associatif proposent déjà des offres d'informations, de formation et de conseil adaptées. De ce fait, les activités dans le cadre du Programme Climat s'appuient sur les réseaux disponibles et sur les connaissances techniques des partenaires et doivent être réalisées en collaboration avec ces derniers, venant ainsi compléter l'offre existante.

Le Programme Climat met l'accent sur la formation professionnelle, l'information et le conseil pour les Cités de l'énergie et les communes. Les mesures prévues dans ce cadre correspondant au mandat légal et répondant à un réel besoin, elles auront un impact aussi large que possible.

### **3.1 Priorités dans la formation**

La protection du climat et les mesures d'adaptation aux changements climatiques constituent un défi transgénérationnel. L'un des objectifs du mandat légal est de permettre en particulier aux professionnels, aux décideurs et aux autres acteurs des secteurs liés au climat (mobilité, logistique, agriculture, alimentation, commerce, énergie, construction, urbanisme et bien sûr management) de savoir comment réduire les émissions de gaz à effet de serre dans leur domaine de compétence et comment s'adapter aux changements climatiques. Il est aussi important de les encourager à agir dans ce sens.

C'est pourquoi l'accent est mis sur la formation professionnelle. Il s'agit d'ancrer de manière appropriée les compétences nécessaires en matière de climat dans la formation professionnelle initiale et supérieure et dans la formation continue, de favoriser leur intégration dans la pratique professionnelle et de diffuser et étoffer le savoir-faire intersectoriel et interprofessionnel en s'appuyant sur de solides réseaux.

Le fait d'intégrer les compétences en matière de climat dans la formation générale doit permettre aux futurs professionnels de comprendre les liens entre vie quotidienne et climat et de développer les connaissances et capacités acquises afin de les approfondir ensuite dans leur vie professionnelle.

---

### 3.2 Priorités dans la communication

Les quelque 2300 communes suisses, parce qu'elles sont proches de leurs habitants, abritent des entreprises et des associations, et ont leur mot à dire dans la planification de l'énergie et du trafic ainsi que dans l'aménagement du territoire, contribuent largement à la mise en œuvre de la politique climatique sur le terrain et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles jouent également un rôle de modèle, par exemple en optant pour des solutions énergétiquement efficaces et en économisant des ressources lors de la rénovation de leurs bâtiments, en achetant durable ou en gérant leurs espaces verts dans le respect du climat.

Le Programme Climat vise particulièrement à aider les communes à assumer ce rôle de modèle et à étendre leur marge de manœuvre en leur fournissant des conseils et des outils axés sur l'action. Les villes et les communes doivent davantage informer et conseiller la population sur les questions climatiques. De même, des projets pilotes doivent permettre de montrer en quoi la communication peut contribuer à inciter les collaborateurs, les consommateurs et les clients à agir dans le respect du climat.

Le lancement d'une campagne pluriannuelle visant à sensibiliser le grand public aux questions climatiques, à accroître les connaissances en la matière et à mettre en évidence les actions pouvant être entreprises pour aménager un quotidien respectueux de l'environnement ne figure actuellement pas parmi les priorités et devra faire l'objet de nouvelles discussions pour la période après 2020.

---

## 4 Mesures à prendre en matière de formation

*Dans le domaine de la formation, le programme vise à faire en sorte que les professionnels des métiers ayant une forte incidence climatique soient qualifiés, connaissent les technologies, procédures et pratiques appropriées et les appliquent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et gérer les effets des changements climatiques. Des projets lancés par les écoles de culture générale peuvent également bénéficier d'un appui dans le cadre du programme.*

### **Renforcer les compétences en matière de climat dans la formation professionnelle initiale**

Il convient, en étroite collaboration avec les responsables de la formation professionnelle initiale, de mettre à la disposition des trois entités formatrices (école professionnelle, entreprise formatrice et prestataire de cours interentreprises) des informations pratiques et des supports pédagogiques (manuels, fiches d'information, exemples de bonnes pratiques) et de les tester.





---

L'OFEV souhaite en outre appuyer les réformes des professions et le développement de nouvelles professions afin d'inscrire de manière adéquate les compétences opérationnelles pertinentes sur le plan climatique dans les prescriptions sur la formation selon une procédure établie entre la Confédération et les organisations du monde du travail (Ortras).

### **Renforcer les compétences en matière de climat dans la formation professionnelle supérieure**

L'élaboration de supports de cours et d'examen (recommandations, cours pilotes, aperçu des bonnes pratiques) doit aider les prestataires de formation et d'autres responsables de la formation professionnelle supérieure à ancrer des compétences opérationnelles dans les professions ayant une incidence climatique.

L'OFEV souhaite assister les responsables de formation (Ortras, prestataires de formation) dans l'élaboration et la révision des règlements d'examen et des plans d'études cadres des professions ayant une incidence climatique en contribuant à l'intégration adéquate des compétences opérationnelles liées aux questions climatiques, ce conformément à la procédure établie entre la Confédération et les Ortras.

*Participants: OFEV/OFEN, en collaboration avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation et les Ortras (prescriptions sur la formation);*

*OFEV/OFEN, en collaboration avec les Ortras et les prestataires de formation (supports de cours et aides à l'exécution)*



### **Promouvoir et renforcer les réseaux dans la formation professionnelle**

L'OFEV souhaite contribuer à la création et au développement d'un réseau national constitué d'Ortras, d'organismes de formation et d'entreprises qui permettra de rassembler les connaissances et les expériences pratiques relatives au climat acquises dans le cadre de la formation professionnelle initiale et supérieure et de les partager avec les acteurs du domaine.

Il s'agira par exemple de diffuser des informations sur les bonnes pratiques en matière d'enseignement et de formation en entreprise et de profiter des expériences réussies comme des difficultés rencontrées pour apprendre à renforcer les compétences opérationnelles relatives au climat dans la formation professionnelle.

Le réseau permettra en particulier de rendre les enseignements tirés de la mise en œuvre des mesures « Renforcer les compétences en matière de climat dans la formation professionnelle initiale » et « Renforcer les compétences en matière de climat dans la formation professionnelle supérieure » accessibles à d'autres professions et secteurs et de promouvoir la coopération intersectorielle dans le domaine de la formation sur le climat.

*Participants: OFEV/OFEN, en collaboration avec les Ortras, les responsables de formation dans les cantons (écoles professionnelles, offices de la formation professionnelle) et les organisations spécialisées*

---

### **Renforcer les compétences en matière de climat dans la formation continue**

Les connaissances techniques acquises pendant la formation sont généralement approfondies dans la pratique professionnelle et dans le cadre d'une formation continue ciblée. Ces deux possibilités permettent d'atteindre au moins une génération de personnes actuellement actives.

C'est pourquoi l'OFEV tient à appuyer les associations professionnelles et sectorielles, les entreprises et les prestataires de formation dans la création et la réalisation de formations continues portant sur la protection du climat. Ces formations seront avant tout destinées aux personnes exerçant des métiers ayant une incidence climatique pour lesquels l'action n'a été que limitée jusqu'à présent ou relevant d'un secteur particulièrement important (p. ex. : mobilité/logistique, agriculture/alimentation, finance).

Les offres de formation continue et de conseil (cours d'un ou plusieurs jours, formations sur plusieurs semaines, transparents, courtes vidéos, recommandations, listes de contrôle) donneront aux professionnels et aux décideurs les capacités et la motivation qui leur permettront de tenir compte, dans leurs actions et leurs décisions, de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de protéger le climat.

*Participants: OFEV/OFEN, en collaboration avec les associations sectorielles, les entreprises et les prestataires de formation*





---

### **Poser les bases d'une formation sur le climat adaptée au degré de formation**

Les enseignants, les représentants de la formation des enseignants et les spécialistes du domaine du climat doivent élaborer ensemble un concept de formation montrant comment dispenser, de l'école enfantine à la fin du degré secondaire II, une formation sur le climat qui soit adaptée au degré, d'une grande qualité pédagogique, pluridisciplinaire et basée sur des informations exactes et actuelles.

Ce concept servira de base à l'élaboration de supports de cours et d'outils de planification axés sur l'action ainsi qu'à la création de telles offres de formation et de formation continue destinées aux enseignants.

*Participants: Programme GLOBE, en collaboration avec des représentants de la formation générale, des hautes écoles pédagogiques et du secteur de la recherche appliquée sur le climat*

### **Renforcer les compétences en matière de climat dans la formation générale**

Les établissements qui, avec leurs enseignants, ont intégré la formation sur le climat dans la formation générale (degré primaire, degré secondaire I, culture générale au degré secondaire II et formation des adultes) peuvent bénéficier d'un soutien ciblé et ponctuel. Il s'agit ainsi de veiller à ce qu'ils proposent des offres de haute qualité axées sur la pratique (p. ex. : projets relatifs au climat) et qu'ils visent à obtenir des résultats aussi durables que possible en matière de renforcement des compétences techniques et opérationnelles, en particulier chez les jeunes.

*Participants: prestataires de formation privés*

---

## 5 Mesures à prendre en matière de communication

*Les communes, dans le cadre de leurs activités d'information, contribuent largement à sensibiliser la population aux questions climatique et énergétique et à mettre en évidence ses possibilités d'action. Certaines manquent cependant de moyens humains et financiers pour se consacrer pleinement à cette tâche. Le Programme Climat vise à soutenir les communes en leur fournissant des conseils et des informations.*

### **Davantage conseiller les Cités de l'énergie sur les questions climatiques**

Le label « Cité de l'énergie » est un programme abouti, complet et reconnu destiné aux communes mettant effectivement en œuvre une politique énergétique durable et axée sur l'organisation d'activités. Afin que les plus de 400 Cités de l'énergie puissent exploiter leur marge de manœuvre en matière de politique climatique et jouer leur rôle de modèle de façon optimale, les informations concernant des thèmes pertinents tels que l'alimentation, l'entretien des espaces verts ou la mobilité contenues dans le catalogue de mesures et les aides à la mise en œuvre seront complétées et diffusées.

*Participants: OFEV/OFEN, en collaboration avec la communauté de travail SuisseEnergie pour les communes, Association Cité de l'énergie*



Cité de l'énergie

european energy award





---

### **Conseiller l'ensemble des communes sur les questions climatiques**

Les quelque 2300 communes suisses doivent faire face à un nombre croissant de tâches et d'exigences. Dans le cadre de ses stratégies énergétique et climatique, la Confédération attribue un rôle central aux villes et aux communes. Il convient d'aider les petites communes à être actives dans le domaine de la politique climatique en leur proposant une offre adaptée à leurs besoins et à leurs capacités. Ainsi, il est nécessaire de fournir aux personnes responsables de l'exécution, qui travaillent sur des questions très variées, des instruments et conseils axés sur la pratique et facilement applicables.

*Participants: OFEV/OFEN, en collaboration avec SuisseEnergie pour les communes, les associations des communes et des villes et la Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement (CCE)*



---

### **Aider les Cités de l'énergie à communiquer sur le climat**

Modèles, boîtes à outils adaptées spécialement pour couvrir le thème des changements climatiques, produits de communication modulables en fonction des besoins des Cités de l'énergie : autant d'instruments qui permettront d'inciter les différents groupes cibles que sont les citoyens, les associations et les entreprises locales à agir dans le respect du climat. Les offres (p.ex. : journées d'action pour la promotion d'une alimentation ou de méthodes de jardinage respectueuses du climat) doivent être faciles à mettre en œuvre.

*Participants: OFEV/OFEN, en collaboration avec la communauté de travail SuisseEnergie pour les communes, Association Cité de l'énergie*

### **Aider les communes à communiquer sur le climat**

Le fait de compléter les travaux d'information et de communication existants en y intégrant des propositions concernant le climat contribuera au renforcement des réseaux. Des actions concrètes et faciles à mettre en œuvre, mais que les petites communes rencontrent encore des difficultés à mettre sur pied seules (p.ex. : séries de manifestations, conseils ou journées d'action sur le climat) permettront d'aborder la population, les entreprises locales et les associations de manière active et de les sensibiliser aux questions climatiques.

*Participants: OFEV/OFEN, en collaboration avec SuisseEnergie pour les communes, les associations des communes et des villes et la CCE*

---

## **Promouvoir la communication sur le climat dans le cadre de projets pilotes**

L'OFEV soutient ses partenaires qui développent et proposent, dans le cadre d'une approche pragmatique, des projets novateurs de communication permettant notamment de sensibiliser certains groupes cibles tels que les consommateurs, les collaborateurs d'entreprises et les associations aux questions climatiques. Ces projets visent également à informer ces groupes, à les conseiller, à les motiver, à les mettre en réseau et à favoriser l'échange d'expériences. Pour qu'ils puissent servir de modèles et de sources d'inspiration pour d'autres projets, il sera nécessaire de présenter les possibilités d'action, les idées développées et les conclusions tirées dans le cadre de leur mise en œuvre.

L'utilisation de critères et de priorités spécifiques permet de garantir que les projets soutiennent une action concrète (dont les résultats sont mesurables) en faveur des objectifs définis en matière de politique climatique et concernent des groupes n'ayant jusqu'à lors pas ou pas assez été ciblés, ou ciblés de manière peu appropriée.

*Participants: OFEV/OFEN, en collaboration avec d'autres partenaires*

---

## 6 Mise en œuvre et valeur ajoutée

Les mesures proposées en matière de formation et de communication sur le climat concernent la période allant de 2017 à 2020. Elles doivent – lorsque cela est pertinent et réalisable – être étroitement coordonnées avec les activités de SuisseEnergie (OFEN) et des autres services fédéraux. Au cours de la première phase, il s’agira en particulier :

- de créer et de développer des réseaux ;
- de mettre en place des coopérations ;
- d’intégrer la question du climat dans les lignes directrices, stratégies et activités des organismes de formation professionnelle et des communes ;
- de mettre en place des projets de formation, de conseil et de communication en collaboration avec des partenaires ;
- d’accumuler des expériences et de les évaluer.

Pour la période après 2020, l’Office fédéral de l’énergie soumettra au Conseil fédéral, sur la base de la Stratégie énergétique 2050, un projet couvrant sa troisième décennie d’activité. Il s’agira ainsi de vérifier dans quelle mesure le Programme Climat – formation et communication peut être relié au programme SuisseEnergie.

# Les avantages du Programme Climat

Le Programme Climat – formation et communication :

- remplit un mandat du Parlement ;
- appuie de façon ciblée les autres instruments de politique climatique ;
- repose sur les activités de formation et de communication déjà proposées par les partenaires et vient les compléter ;
- travaille avec les communes à l'établissement d'une communication active avec la population et les entreprises;
- transmet des informations appropriées et favorise l'adoption d'un mode de vie respectueux du climat ;
- renforce l'efficacité des instruments de politique climatique (mesures ciblées dans le domaine de la formation, informations compréhensibles et conseils professionnels), contribuant ainsi à réduire plus rapidement les émissions de gaz à effet de serre.